Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203863-20251215-DEL_49_15122025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 13*

Séance du 15 décembre 2025

Date de la Convocation : 09/12/2025
L'an deux-mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Ranno, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :
Christian Ranno – Maire, Jean-Claude Bantas – 1er adjoint, Daniel Coatrieux – 2ème adjoint, Laure Rouxel – 3ème adjointe, Fabrice Vincent, Claire Le Guen, Valérie Le Hégarat, Jean-Pierre Boscher, Sébastien Haugommard, Sylvain Boscher, Rozenn Steunou, Lénaïk Le Bihannic, Denis L'Hermitte.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Absents excusés : Sandrine Raoult, Danièle Burlot

Secrétaire de séance : Claire Le Guen

DEL N° 49 – 15/12/2025 : Subvention voyages scolaires

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune octroie aux familles une aide de 30 € sur la production d'un justificatif de participation de l'enfant à un voyage scolaire ou une classe de découverte incluant une nuitée minimum dans le séjour. Cette subvention est limitée aux élèves scolarisés de la maternelle à la terminale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de prolonger ce dispositif d'aide pour 2026, en octroyant une subvention de 30 € pour les enfants scolarisés de la maternelle à la terminale ayant participé à un séjour scolaire incluant une nuitée au moins ;
- Dit que cette aide sera conditionnée à la production d'un justificatif délivré par l'établissement scolaire et sera versée directement aux familles.

Nombre de votants : 13
Exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Christian Ranno

MAIRIE LE VIEUX BOURG Côtes-d'Armor